

Litige sur une non-validation d'une période probatoire

Par Paofai, le 07/05/2020 à 14:20

Bonjour,

Bon élément dans une entreprise, j'obtiens un poste de cadre devant être validé après une période probatoire de 6 mois.

2 mois avant la fin de cette période probatoire, j'ai un accident de travail qui m'empêchera de finir cette période probatoire.

Je reçois en fin de période un courrier de mon DRH me stipulant que cette période probatoire n'est pas validée et que je reprendrais mon poste initial et sous les mêmes conditions à mon retour de maladie.

N'étant pas présent tout du long de ma période probatoire à cause d'un accident de travail, puis je contester la non-validation de cette période probatoire ?

Dans l'attente, merci!!!